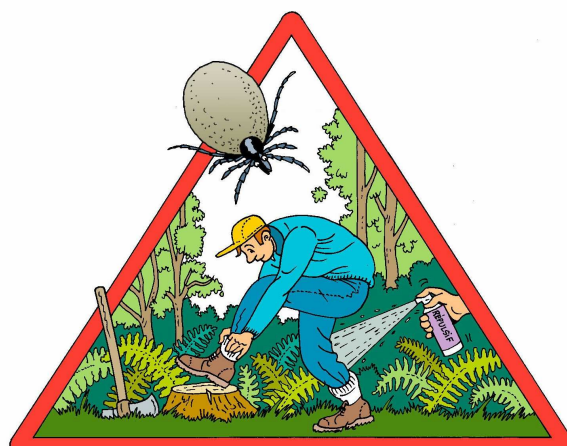
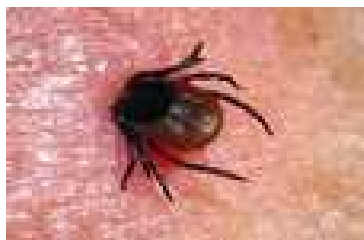




Maladie de LYME



▲ Se protéger des tiques



Les personnes qui pratiquent des activités (professionnelles ou de loisirs) en forêt, dans les buissons et broussailles peuvent être concernées par la maladie de LYME, surtout au printemps et au début de l'automne : 5000 à 6000 cas chaque année en France. Les régions de l'Est et du Centre sont les plus touchées.

La maladie de LYME se transmet par piqûre d'une tique infectée. Elle est souvent sans symptôme, mais elle peut être responsable de complications graves (douleurs articulaires invalidantes, paralysies, méningite) et même, entraîner la mort.

Quels sont les signes de la maladie ?

Elle évolue en 3 phases :

- 1 à 6 semaines après la piqûre, apparition d'une plaque rouge qui s'étend progressivement (l'érythème migrant).
- 2 semaines à 6 mois plus tard, en l'absence de traitement, atteinte possible du système nerveux (fourmillements, paralysie, méningite), des articulations (surtout le genou), du cœur, de l'œil ou de la peau.
- Après plusieurs mois ou années peuvent s'installer des atteintes chroniques du système nerveux, des articulations ou de la peau.

Dès les premiers signes, **il faut consulter** un médecin : un traitement antibiotique efficace permet, lorsqu'il est donné tôt, d'éviter les complications. Une déclaration de maladie professionnelle peut être établie dans certaines conditions.

Comment se protéger ?

- Avant d'aller en forêt, mettre des vêtements longs (couvrant bras et jambes), et fermés (fixer le bas du pantalon dans les chaussettes). On peut aussi appliquer des répulsifs sur la peau ou les vêtements
- En revenant de forêt, il faut inspecter minutieusement l'ensemble du corps, y compris les aisselles, les plis, le cuir chevelu, pour détecter la présence de tiques (car la piqûre de tique n'est pas douloureuse), et les retirer le plus vite possible. Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque d'apparition de la maladie augmente.

N'appliquer aucun produit (éther, vinaigre, alcool..) avant d'ôter la tique. **Pour la retirer en saisissant la tête, utiliser un tire-tique** (vendu en pharmacie, réutilisable). Tirer vers le haut en tournant 2 à 3 tours, puis désinfecter le site de la piqûre.

Vous avez été mordu par une tique, vous présentez des signes de la maladie, vous devez rapidement consulter votre médecin traitant !

Les maladies transmises par les animaux (zoonoses) sont recensées et quantifiées par le Service de Santé Sécurité au Travail de la MSA afin de favoriser la mise en place d'actions de prévention. Parlez-en au médecin du travail.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

03 80 63 22 95

21046 DIJON CEDEX

www.msa-bourgogne.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore